

Demande de transformation du PER Couriège en PEX de mines d'or : demande de compléments

Liste des actionnaires détenant plus de 3% du capital

Conformément aux dispositions de l'article 3.1 alinéa 2 de l'Arrêté du 28 juillet 1985, le demandeur étant une société, il nous est demandé de fournir :

*"Si le titre est demandé par une société, elle donne **la liste des actionnaires ou des associés connus de celle-ci qui détiennent plus de 3 p. 100** du capital social en indiquant le nombre des titres détenus, la qualité et la nationalité de chacun des actionnaires ou des associés."*

La société demanderesse du titre est la société Auplata Mining Group - AMG, société anonyme à conseil d'administration au capital de 831.828,952 euros dont le siège social est situé Zone Industrielle de Dégrad des Cannes - Immeuble Simeg - 97354 Rémire-Montjoly, immatriculée au registre du commerce et de sociétés de Cayenne sous le numéro 331 477 158 (ci-après "**AMG**").

AMG est cotée sur Euronext Growth Paris, ainsi que le confirme l'attestation de cotation délivrée par Euronext en date du 5 juillet 2022 ci-jointe.

Conformément aux dispositions de l'article 9 alinéa 3 et 4 des statuts d'AMG :

"Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de l'un des seuils fixés par la loi doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci dans le délai imparti. La même information est également donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils légaux.

En outre, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à détenir, ou cesse de détenir, directement ou indirectement, une fraction égale ou supérieure à 2% du capital social ou des droits de vote de la Société, ou tout multiple de ce pourcentage, y compris au-delà des seuils de déclaration prévus par les dispositions légales et réglementaires, doit informer la Société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède ainsi que des valeurs mobilières donnant accès au capital et aux droits de vote qui y sont potentiellement attachés au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, adressée au siège social au plus tard à la clôture du quatrième jour de bourse suivant le jour du franchissement de seuil."



À la date des présentes, sur la base de l'information reçue par AMG (Déclaration de franchissement de seuil en date du 22 septembre 2022) et donc **connue** d'AMG, seul 1 actionnaire détient plus de 3 % du capital et des droits de vote d'AMG :

- Nom de l'actionnaire : TRIBECA NATURAL RESOURCES FUND
- Nationalité : Fonds de capital de droit colombien
- Nombre d'actions détenues : 478.166.203 actions AMG représentant 28,74 % du capital social et des droits de vote de la Société (sur la base d'un capital social composé de 1.663.657.904 actions et de 1.663.657.904 droits de vote).

AMG étant cotée, cette information est susceptible d'évoluer à tout moment.

Fait à Rémire Montjoly, le 06 octobre 2022

Guillaume LECLERC
Directeur Pays



CERTIFICAT DE COTATION

Je soussigné, Mathieu CARON, Directeur des Cotations et des services aux émetteurs, certifie qu'au 05 Juillet 2022 les **1 210 657 904** actions de la société AUPLATA MINING GROUP - AMG (Code ISIN FR0013410370) sont admises sur Euronext Growth géré par Euronext Paris.

Remarque importante : Ce certificat de cotation ne peut en aucune circonstance être publié (y compris sur le site web de l'émetteur) sans l'accord préalable écrit d'Euronext.

Mathieu CARON

Directeur des Cotations et des services aux émetteurs

Signature



Paris, le 05/07/2022

Date

T. +33 (0)1 70 48 14 00
F. +33 (0)1 47 76 08 01
www.euronext.com

Euronext Paris S.A.
14, place de Beffes | CS 30064 | 92054, Paris La Défense Cedex | France
Siege Social: 14, place de Beffes | CS 30064 | 92054, Paris La Défense Cedex
S.A. au capital de 90.868.913,99 €
343 406 732 RCS Nanterre | NoTVA : FR 86 343 406 732